

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 26 JUILLET 2021

**Objet de la délibération : Retrait du SIVAAD et du Groupement de Commandes
de la commune de LA ROQUEBRUSSANNE**

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Juillet 2021

Transmise au Contrôle de légalité le
Affichée le.....2021

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 94

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Excusés : 53

Votants : 8

2^{ème} convocation : Pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt et un, le 26 juillet à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à SAINT MANDRIER Sur Mer au sein de la Salle des Jardins d'Hydra, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Présents :		Délégués Titulaires	
OLLIOULES		GARRONE Florence	
PUGET VILLE		ROUX Jean-Pierre	
SAINT MANDRIER		TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette	
SIX FOURS		ROSTAGNO Agnès	
SOLLIÈS PONT		RAVINAL Danièle	
VIDAUBAN		BRESSAN Michèle – TROTTEZ Elie	

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	
	Néant

Absences Excusées	
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule - RUSSO Brigitte BURDY Jeannine – RAULT Véronique
BORMES	PIERRE Véronique – RÉ Geneviève
CAVALAIRE	MORTIER Carol – WYDOOGHE Catherine BURNER Philippe – DELATTRE Michel
COGOLIN	CERTIER Danielle – CAILLAT Elisabeth
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne – ROMERO Jean-François
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille – HENRY Pierre
LA VALETTE DU VAR	BAGNOL Luc
LE BEAUSSET	SALLES Michèle
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	HENRI Mylène
LE VAL	FABRE Max
MONTFERRAT	MAGNIEN-BONIN Dominique
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	RIGHI Dominique - VACCARO Antoine
PIERREFEU	HAINIGUE Michel - MATTEI Sylvie
PIGNANS	SCOTTO Fabienne – PRUNET Sophie
PUGET VILLE	HECKMANN Ingrid
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille – VILLEMEN Léonie – CAIETTI Bruno
RIANS	VANNIER Marie-Thérèse
SANARY SUR MER	BOUCHART Sylvie
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid – ROCHE Jean-Paul
SAINT MAXIMIN	FERRY Luc
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène GIRODONGO Jocelyne – BERTAGNA Morgane
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey – VOGEL Marie-Léa
SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie
TOURVES	BOYER Kevin

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et L.5211-19,

Vu l'article 14 des Statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu la délibération N°8 en date du 21 Juin 2005, du Conseil Municipal de la commune de LA ROQUEBRUSSANNE, ayant pour objet l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Vu la délibération N°13 en date du 20 Septembre 2005, du Conseil Municipal de la commune de LA ROQUEBRUSSANNE ayant pour objet la désignation des délégués titulaires et suppléants au SIVAAD,

Vu la délibération N°12 en date 23 Mars 2006, du Conseil Municipal de la commune de LA ROQUEBRUSSANNE ayant pour objet l'adoption de la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du VAR et la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement,

Vu la délibération N° 2021/08 en date du 29 Mars 2021, du Conseil Municipal de la commune de LA ROQUEBRUSSANNE, ayant pour objet le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) et du Groupement de commandes des collectivités Territoriales du Var.

Il est proposé au présent Comité Syndical de se prononcer sur le retrait de la Commune de LA ROQUEBRUSSANNE du SIVAAD et du Groupement de commandes des collectivités Territoriales du Var,

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président du SIVAAD,

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du CGCT, cette délibération sera notifiée aux Maires de chacune des communes membres du SIVAAD.

Les conseils municipaux devront être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Ainsi fait et délibéré, le 26 juillet 2021 à SAINT MANDRIER Sur Mer.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20210727-2021-06-0007-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2021

